

Plan de Relance Tourisme, le TRV bénéficiaire partiel du plan : Insuffisant pour l'OTRE



Plan de Relance Tourisme

Le TRV bénéficiaire partiel du plan : Insuffisant pour l'OTRE

Qui regrette également la mise à l'écart du secteur VTC « Limousine »

Constatant que le transport routier de voyageurs, autocaristes ou entreprises du T3P, n'était pas intégré dans *le plan de relance Tourisme*, l'OTRE a réagi en exprimant par courrier sa colère et son incompréhension au Premier ministre. Ce secteur très gravement menacé ne pouvait pas être ignoré.

Elle a donc demandé au Gouvernement de clarifier, sans délai, la situation en intégrant le transport

routier de voyageurs dans sa globalité.

L'OTRE constate avec satisfaction et soulagement que le transport routier de voyageurs dans son activité de tourisme intègre le plan. Les entreprises bénéficieront des exonérations de cotisations sociales sur les mois de mars à juin 2020, et la possibilité d'obtenir un remboursement accéléré au trimestre de leur TICPE sur l'année 2020. Cette dernière mesure, positive pour la trésorerie des entreprises, ne coûtera cependant pas un centime à l'Etat.

Tout ceci est donc insuffisant.

En effet, l'OTRE constate surtout que le secteur ne bénéficie que partiellement des mesures annoncées dans le plan. La reprise s'annonce très lente et surtout très longue.

L'OTRE demande que les entreprises du transport routier de voyageurs bénéficient de toutes les mesures, sans exception aucune, inscrites au plan de relance, notamment la prolongation du dispositif du chômage partiel et le prêt garanti saison...

Ces annonces ne sauraient également faire oublier que le secteur VTC reste en l'état, toujours exclu du bénéfice des mesures de soutien du Plan.

Pourtant le 12 mai, le Ministre en charge de tourisme, Jean-Baptiste LEMOYNE, déclarait en séance du Comité de Filière Tourisme que les VTC titulaires du Label d'Etat « VTC-Limousine » Qualité Tourisme, principalement issus de l'ancienne Grande Remise, bénéficieraient du plan de relance tourisme.

Ces entreprises labellisées, dont le registre est tenu à la DGE, sont touchées de plein fouet par la crise sanitaire, avec des volumes d'activité réduits à néant depuis le mois de mars. La situation actuelle pose clairement la question de leur survie. Pourtant, elles sont le "premier maillon de la chaîne de l'accueil pour la clientèle internationale contributive".

L'OTRE appelle le Gouvernement à revoir sa position et à intégrer dans le plan les entreprises du secteur VTC dès lors qu'elles justifient être titulaires du Label d'Etat « VTC-Limousine » Qualité Tourisme (ou en voie de l'être), conformément aux engagements publics du Ministre du Tourisme.

[Télécharger le \[Communiqué de Presse\] en format PDF](#)